

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 13 novembre 2023

N° CP-2023-9-12-5

N° applicatif 7411

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Direction

Direction de l'environnement et de la transition
écologique

MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Résumé : Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2023, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour la mise en œuvre de dix-huit projets. Il est proposé de soutenir ces projets pour un montant total de 81 481 € (dont 78 039 € en investissement et 3 442 € en fonctionnement).

Le GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Péri-urbain) est une démarche de territoire initiée et accompagnée par notre Collectivité et portée par les structures intercommunales sur le territoire du Haut-Rhin.

Ses objectifs sont :

- de croiser les enjeux environnementaux, paysagers, agricoles et sociétaux du territoire concerné,
- d'établir une feuille de route collective et opérationnelle, validée à l'échelle locale pour répondre à ces enjeux.

Cette feuille de route se décline via la mise en œuvre d'actions, programmées annuellement par chaque structure intercommunale engagée dans la démarche, portées par différents acteurs, publics, associatifs ou privés et soutenues financièrement, si elles répondent bien aux critères exigés par la Collectivité européenne d'Alsace.

La révision du dispositif GERPLAN est actuellement en cours afin d'être adapté à l'ensemble de l'Alsace.

Pour rappel, les taux appliqués dans le cadre du GERPLAN diffèrent selon les actions. Ainsi, les actions de plantations bénéficient d'un taux d'aide de 40 %, les actions de sensibilisation à l'environnement de 50 %.

Notre Collectivité est sollicitée pour soutenir la mise en œuvre de dix-huit opérations inscrites à la programmation GERPLAN 2023 des Communautés de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, du Centre Haut-Rhin, d'Alsace Rhin-Brisach, de Thann-Cernay, de la Vallée de Munster, Sundgau, Sud Alsace Lague et de Mulhouse Alsace Agglomération.

Le détail des actions figure dans l'annexe 1.

Territoire Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur Doller

Les différents porteurs de projets sollicitent des subventions d'investissement d'un montant global de 52 723 € et des subventions de fonctionnement d'un montant global de 2 348 €.

Territoire Agglomération de Mulhouse

Les différents porteurs de projets sollicitent une subvention d'investissement d'un montant global de 8 104 €.

Territoire Région de Colmar

Les différents porteurs de projets sollicitent une subvention d'investissement d'un montant global de 17 212 € et une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 094 €.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable de chacune des Commissions Territoriales concernées.

Les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les crédits nécessaires seront à prélever sur les tranches de financement P226O0002T05 et P226O0002T06.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, des subventions d'un montant total de 81 481 € (dont 78 039 € en investissement et 3 442 € en fonctionnement) à répartir, conformément au tableau annexé au présent rapport, entre chacun des porteurs de projets concernés, au titre des opérations listées dans cette annexe 1,
- de préciser que les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P226	O002	P226E01	T05	(3026) 204-2041482-54	32 884 €
P226	O002	P226E01	T05	(3011) 204-2041481-54	8 000 €
P226	O002	P226E01	T05	(3029) 204-20422-54	20 000 €
P226	O002	P226E01	T05	(3971) 204-2041582-54	17 155 €
P226	O002	P226E02	T06	(3202) 65-657358-76	1 687 €
P226	O002	P226E02	T06	(2534) 65-65748-76	661 €
P226	O002	P226E02	T06	(2531) 65-657348-76	1 094 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.